

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2008-2009

---

5 JANVIER 2009

---

PROPOSITION DE RÉOLUTION

RELATIVE À LA COORDINATION DES ACTIONS ENTREPRISES PAR LES POUVOIRS  
PUBLICS ET LE MONDE ASSOCIATIF EN MATIÈRE DE SENSIBILISATION DES  
CONSOMMATEURS AUX DANGERS DU CRÉDIT FACILE<sup>(1)</sup>

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES FINANCES, DU BUDGET, DES  
AFFAIRES GÉNÉRALES ET DU SPORT  
PAR M. FRÉDÉRIC DAERDEN.

---

(1) Voir Doc. n°617 (2008-2009) n°1 et 2.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>RAPPORT</b>	<b>3</b>
<b>1 Exposé introductif de Mme Tillieux, co-auteur de la proposition de résolution</b>	<b>3</b>
<b>2 Discussion</b>	<b>4</b>
<b>3 Votes</b>	<b>6</b>
<b>TEXTE ADOPTÉ</b>	<b>7</b>

## RAPPORT

---

### MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission des Finances, du Budget, des Affaires générales et du Sport a examiné au cours de sa réunion du 5 janvier 2009<sup>(2)</sup> la proposition de résolution relative à la coordination des actions entreprises par les pouvoirs publics et le monde associatif en matière de sensibilisation des consommateurs aux dangers du crédit facile.

### 1 Exposé introductif de Mme Tillieux, co-auteur de la proposition de résolution

Mme Tillieux expose que nous savons tous que nous traversons une crise financière extrêmement grave et que la conjoncture économique est mauvaise. Ce que nous vivons aujourd'hui aura pour tout un chacun des conséquences dont l'exacte ampleur ne sera réellement mesurable que dans plusieurs mois voire même dans plusieurs années.

La crise nous rappelle qu'une meilleure régulation de l'économie financière est nécessaire et que l'action des pouvoirs publics en faveur de la protection des consommateurs doit se poursuivre car les dangers qui sont liés à la consommation sont bien réels. Dans les magasins, sur internet, dans les boîtes aux lettres, tout est fait pour nous inciter à consommer et ce d'autant plus en période de fin d'année ou en période de soldes.

L'omniprésence des formules de crédits dans la grande distribution et la facilité avec laquelle elles sont octroyées, rendent la tentation beaucoup plus forte.

Tout au long de l'année, chaque changement de saison ou chaque événement particulier est une

nouvelle occasion d'être submergés d'offres qui nous aident à passer le cap de la rentrée en douceur, à organiser des fêtes de Noël joyeuses ou encore à changer d'automobile pour partir tranquillement en vacances et à ne payer qu'à la rentrée.

En période de crise on constate que les consommateurs ont encore plus tendance à recourir à des crédits pour compenser la perte de leur pouvoir d'achat. C'est évidemment une illusion et le risque de tomber dans le surendettement est d'autant plus important. Ainsi de plus en plus de belges en viennent à payer des biens de première nécessité, comme la nourriture, des produits d'entretien ménager ou les vêtements, avec des ouvertures de crédits dont les taux d'intérêts peuvent atteindre dans certains cas jusqu'à 18%. On tombe là dans un modèle de surconsommation où l'on est incité à acheter quelle que soit l'importance des revenus et où les gens se retrouvent dans des situations de plus en plus précaires. Bien entendu les ménages les plus touchés sont ceux qui ont déjà les plus bas revenus.

Beaucoup sont ceux qui, face à des dépenses conséquentes ou imprévues, sollicitent fortement la carte de crédit; carte que les banques délivrent très facilement. L'utilisation de ces cartes peut devenir telle qu'elle risque à terme de coûter très cher.

Aujourd'hui le recours à un crédit semble de plus en plus facile et banal et pourtant nombre de consommateurs semblent l'utiliser sans bien mesurer ses éventuelles conséquences pour leur portefeuille.

Les personnes à revenu modeste ou sans revenu sont les plus vulnérables face aux dangers du crédit facile dans la mesure où ils font facilement appel à l'ouverture de crédit pour satisfaire leurs besoins essentiels.

En Belgique, en 2006, il y avait près de 338.000 personnes fichées à la Banque nationale de Belgique parce qu'elles ne pouvaient pas rembourser leurs emprunts. A ce chiffre il faut encore ajouter toutes les personnes qui ont des difficultés à payer leur loyer, leurs impôts ou leurs factures d'énergie.

En Région wallonne comme en Région bruxelloise, on assiste à une augmentation constante du nombre de dossiers traités par les services de médiation de dettes agréés. C'est pourquoi on a pris

(2)

**Ont participé aux travaux de la Commission :**

M. Wacquier (Président), M. Bodson, M. Daerden (Rapporteur), M. Daif (en remplacement de M. Diallo), Mme Docq, M. Meureau, M. Miller (en remplacement de M. Jamar), Mme Tillieux, Mme Bertieaux, M. Fontaine, M. Meurens, Mme Corbisier-Hagon, M. Thissen et M. de Lamotte

**Ont assisté aux travaux de la Commission :**

M. Petitjean : membre du Parlement  
M. Daerden, Vice-président et Ministre du Budget, des Finances, de la Fonction publique et des Sports  
M. Haller, collaborateur au cabinet du ministre Daerden  
Mme Tytgat, collaboratrice au cabinet du ministre Daerden  
Mme Leprince, experte du groupe PS  
M. Sohy, expert du groupe MR  
M. Hayois, expert du groupe cdH

l'initiative de déposer cette proposition de résolution.

La crise financière que nous vivons nous oblige à réfléchir à la situation et nous demande de mener des actions de prévention. Certes, l'activité économique est génératrice d'emplois et d'un certain type de consommation mais elle doit être encadrée et ne doit pas s'exercer au détriment des plus fragilisés. C'est pourquoi nous proposons aujourd'hui de nous engager pour soutenir l'action gouvernementale puisqu'un protocole d'accord a été conclu avec la Région wallonne pour mener une politique coordonnée de sensibilisation des consommateurs aux dangers du crédit facile, pour évaluer le protocole et cela relativement rapidement et pour organiser une table ronde rassemblant les acteurs associatifs concernés et le monde de l'éducation pour envisager les pistes de travail communes qui permettent de promouvoir efficacement toutes les actions et les outils d'éducation existants ou à créer qui visent notamment la sensibilisation à la gestion d'un budget.

## 2 Discussion

M. Fontaine estime que la proposition de résolution présentée à la commission est à première vue intéressante et généreuse mais il pense que ce qui est finalement proposé ne représente pas grand chose. Il relève que les motivations qui ont été développées dans son exposé par Mme Tillieux ne sont pas tout à fait les mêmes que celles qui figurent dans la proposition de résolution et tout en reconnaissant qu'il y a depuis longtemps un problème au niveau du crédit à la consommation, il pense que la proposition de résolution n'est plus vraiment adaptée à la situation réelle du crédit pour le moment. Il pense que depuis la crise financière l'accès au crédit est de plus en plus difficile. M. Fontaine en conclut que si la proposition de résolution est intéressante, elle est en réalité dépassée dans les faits.

M. Miller pense que le problème posé par la résolution est à ce point complexe que la résolution elle-même est insuffisante. Il estime que c'est essentiellement au niveau de l'enseignement qu'il faudrait développer une réflexion sur cette matière.

Enfin, M. Miller précise qu'il dépose un amendement n°4 visant à ajouter à la résolution une quatrième recommandation demandant au gouvernement de faire réaliser l'étude à caractère scientifique réclamée notamment par les sociétés de diffusion des consommateurs relative aux effets et à la suppression éventuelle de la publicité

commerciale sur les antennes du service public de radio-télévision.

M. Miller rappelle qu'un colloque avait été consacré au Parlement à la publicité audiovisuelle et qu'à cette occasion des sociétés de défense des consommateurs nous avaient dit que le public qui est le plus touché par la publicité c'est le public le plus fragilisé.

Mme Corbisier-Hagon expose qu'elle n'est pas particulièrement favorable à la publicité à la télévision ; elle pense toutefois que le sujet de la publicité à la télévision doit être posé bien sûr dans le cadre des problèmes soulevés par la consommation mais il doit aussi être envisagé sous deux autres volets : d'une part veut-on mettre la télévision publique plus encore à la botte d'un pouvoir politique et d'autre part voulons-nous mieux encore protéger la télévision privée ? En conséquence, Mme Corbisier-Hagon désire séparer le débat, qui est bien évidemment utile, sur la publicité de ce qui figure dans la proposition de résolution.

Pour Mme Corbisier-Hagon, les recommandations qui figurent dans la proposition de résolution peuvent provoquer une évolution et non pas une révolution. L'enseignement ne peut pas être exclu de la réflexion qui figure dans la proposition de résolution mais il ne doit pas non plus servir à pallier tous les problèmes de la société. Sans doute l'enseignement peut-il avoir de manière transversale, une influence sur l'éducation au travers des différents sujets qu'il aborde. Il est vrai que dans d'autres pays il y a des organismes transversaux qui font de la sensibilisation auprès des plus jeunes sur un ensemble de problèmes. On pourrait sans doute arriver chez nous à ce genre de chose mais il faut d'abord avoir une politique coordonnée et inscrire dans les programmes respectifs de tous les gouvernements des préoccupations qui traversent toutes les politiques et tous les gouvernements. C'est ce que nous demandons dans la première recommandation de la résolution.

Mme Corbisier-Hagon rappelle qu'en mai 2008 un protocole d'accord a été conclu entre la Communauté française et la Région wallonne ; elle estime que ce protocole d'accord devrait être élargi aux instances de la Région bruxelloise.

A propos des dangers encourus à cause du recours à des crédits à la consommation, Mme Corbisier-Hagon pense qu'il sont dus à un manque de transparence. S'il est vrai que l'obtention de nouveaux crédits est plus difficile pour l'instant, Mme Corbisier-Hagon souligne toutefois que les cartes de crédit des grands magasins ne font elles que se développer et elle pense que c'est surtout là

que se posent des problèmes.

Enfin, Mme Corbisier-Hagon rappelle que dans la troisième recommandation de la résolution, il est proposé d'organiser une table ronde; elle pense qu'il faudrait qu'avant la fin de la législature, le Parlement puisse organiser cette table ronde. Elle demande au président de la commission d'adresser une demande en ce sens au président du Parlement.

M. Thissen relève que l'intitulé de la résolution parle des consommateurs en général alors que le texte de cette résolution vise presque essentiellement les jeunes. Sur ce plan la proposition pourrait peut-être être améliorée.

En ce qui concerne le crédit facile, M. Thissen rappelle que c'est le crédit qu'on obtient n'importe où sans devoir donner aucune garantie et qui est un crédit qui continue à être facile aujourd'hui. Avec la crise financière que nous vivons aujourd'hui, c'est le crédit structuré qui est devenu difficile à obtenir.

M. Fontaine pense qu'organiser une table ronde dans le domaine visé par la résolution n'est pas très utile dans la mesure où il s'agit d'une matière qui ne relève pas de nos compétences.

Quant à la notion de crédit facile, M. Fontaine pense qu'il faudrait définir ce que cela signifie exactement. Le vrai problème qui se pose aujourd'hui c'est le financement des produits de consommation par des cartes de crédit distribuées par les grandes surfaces. Il aurait fallu énoncer cela de façon plus claire dès l'intitulé de la proposition de résolution.

M. Miller est bien conscient que ce n'est pas le rôle de l'école de suppléer à toutes les difficultés rencontrées dans la société, il pense toutefois qu'il faudrait se livrer à une réflexion sur les matières qui devraient figurer dans notre enseignement.

M. Miller rappelle qu'il a déposé un amendement n°4 demandant au gouvernement qu'il finance une étude scientifique sur la suppression éventuelle de la publicité commerciale sur les antennes du service public de radio-télévision, amendement qui se situe dans la droite ligne du contenu de la proposition de résolution.

Mme Tillieux constate que la proposition de résolution a au moins le mérite de lancer le débat sur la question.

Elle précise que la première recommandation figurant dans la résolution vise également la Région bruxelloise.

Mme Tillieux signale qu'une proposition de loi a été déposée au Sénat par Mme Vienne et a

déjà été discutée en décembre dernier.

Mme Tillieux pense, comme Mme Corbisier-Hagon, que les crédits faciles ne feront que s'amplifier et il est donc urgent de prendre des mesures en ce domaine, c'est d'ailleurs dans cette optique qu'est prévue l'organisation d'une table ronde.

Un amendement n°1 est déposé par Mme Françoise Bertieaux, M. Jean-Claude Meurens, M. Philippe Fontaine et M. Richard Miller

Le deuxième alinéa est remplacé comme suit : « Vu la crise économique et financière qui peut avoir un impact non négligeable sur les citoyens et sur leur pouvoir d'achat avec des conséquences pouvant être lourdes pour les plus fragilisés ».

#### *Justification*

Il est légitime de prendre en compte le pouvoir de l'ensemble des citoyens et d'être plus attentif encore au plus fragilisés.

Un amendement n°2 est déposé par Mme Françoise Bertieaux, M. Jean-Claude Meurens et M. Philippe Fontaine

Le deuxième considérant est remplacé comme suit : « Considérant que la conjoncture économique et la crise financière actuelles doivent encourager les Gouvernements des différents niveaux de pouvoir à prendre des mesures adéquates pour soutenir le pouvoir d'achat et garantir la protection des consommateurs ».

#### *Justification*

Il semble justifié d'insister sur le rôle des gouvernements et leur collaboration pour adopter des mesures les plus adaptées possibles aux besoins de la population.

Un amendement n°3 est déposé par Mme Françoise Bertieaux, M. Jean-Claude Meurens et M. Philippe Fontaine

Le troisième considérant est remplacé comme suit : « Considérant que l'apprentissage de la valeur de l'argent auprès des enfants et des jeunes doit se faire avec des moyens adaptés à la compréhension de ceux-ci ».

#### *Justification*

Si l'apprentissage de la valeur de l'argent auprès des enfants doit être encouragée et valorisée avec intérêt, il n'en reste pas moins que cette information ou/et formation doit se faire avec des moyens adaptés à leur âge, leur degré de compréhension, leur rapport à l'argent,...

Les parents doivent donc également jouer leur rôle mais en veillant à ce que ceux-ci soient également bien outillés.

Un amendement n°4 est déposé par M. Richard Miller, M. Jean-Claude Meurens, M. Philippe Fontaine et Mme Françoise Bertieaux

Il est ajouté une quatrième recommandation :

- de faire réaliser l'étude à caractère scientifique réclamée notamment par les sociétés de diffusion des consommateurs, relative aux effets et à la suppression éventuelle de la publicité commerciale sur les antennes du service public de radio-télévision.

#### *Justification*

La publicité audiovisuelle est en effet particulièrement efficace pour convaincre les publics plus fragiles à consommer et à s'endetter.

Mme Tillieux déclare ne pas être favorable à l'amendement n°4.

Mme Corbisier-Hagon estime qu'elle n'a pas d'objection à formuler quant à l'amendement n°3 par contre en ce qui concerne l'amendement n°2 elle n'en voit pas l'utilité.

Mme Bertieaux précise que l'amendement n°2 a pour but principal d'insister sur le rôle des gouvernements et leur collaboration pour adopter des mesures les plus adaptées possibles aux besoins de la population.

Mme Corbisier-Hagon pense que dans le domaine visé par la résolution il n'y a pas que les gouvernements qui agissent, il y a les organismes financiers et tous les acteurs du monde associatif.

Mme Corbisier-Hagon rappelle que le protocole de collaboration du 30 mai 2008 a été signé par le ministre Donfut qui s'occupe de l'action sociale et de l'égalité des chances, par le Ministre-Président de la Région wallonne et de la Communauté française, le ministre Dupont qui est chargé de l'enseignement obligatoire, Mme Fonck, ministre de l'Enfance et de l'Aide à la jeunesse et M. Tarabella, ministre de la Jeunesse et de l'Enseignement de promotion sociale. Ceci montre que l'intention était de toucher un public plus large que le public jeune.

Enfin Mme Corbisier-Hagon signale qu'elle n'est pas favorable à l'amendement n°4.

### 3 Votes

Les amendements n°s 1 et 2 sont rejetés par 10 voix contre 3.

L'amendement n°3 est adopté à l'unanimité des 13 membres présents.

L'amendement n°4 est rejeté par 10 voix contre 3.

L'ensemble de la proposition de résolution ainsi amendé est adopté par 10 voix et 3 abstentions.

A l'unanimité des membres présents, il a été fait confiance au Président et au rapporteur pour l'élaboration du présent rapport.

Le Rapporteur,

Le Président,

F. DAERDEN

P. WACQUIER

## TEXTE ADOPTÉ

### *Proposition de résolution relative à la coordination des actions entreprises par les pouvoirs publics et le monde associatif en matière de sensibilisation des consommateurs aux dangers du crédit facile*

Vu la nécessité et l'urgence de poser le débat de façon sereine et constructive afin de définir des pistes d'action efficace et concertées avec les nombreux interlocuteurs concernés ;

Vu la crise financière qui fait rage et dont l'ampleur des conséquences pour les citoyens est à ce jour difficilement appréciables mais pèsera lourdement dans le pouvoir d'achat de certains, voire dans leurs conditions de survie et de pensions ;

Vu les compétences de la Communauté française en matière d'éducation, d'éducation permanente et de jeunesse notamment ;

Vu le protocole de collaboration du 30 mai 2008 entre la Communauté française et la Région wallonne en matière d'information, de sensibilisation, de formation et d'échange d'outils d'animation pédagogique à destination des personnes-relais que sont les éducateurs, enseignants et animateurs en contact avec un public de jeunes « consommateurs » ;

Considérant que dans sa déclaration de politique communautaire, le Gouvernement s'est engagé à « semer des étincelles et à faire progresser la société toute entière vers plus d'harmonie et de liberté », à faire de l'école « le lieu où chacun, indépendamment de son origine sociale acquiert les apprentissages nécessaires à sa vie en société, que ce soit en tant que citoyen ou en tant que travailleur », développer une véritable politique de jeunesse au sein de laquelle « les organisations, les maisons et centre de jeunes, par leur rôle social et éducatif, constituent également des structures d'éducation et, le cas échéant, de prévention et jouent en ce sens un rôle d'utilité publique » et à faire « du développement de la démocratie participative et du développement de l'esprit critique une priorité politique » qui passera notamment « par le soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente » ;

Considérant que la conjoncture économique et la grave crise financière actuelles nécessitent de prendre des mesures en matière de pouvoir d'achat et de protection des consommateurs ;

Considérant que l'apprentissage de la valeur

de l'argent auprès des enfants et des jeunes doit se faire avec des moyens adaptés à la compréhension de ceux-ci ;

Considérant que la majorité des enfants et adolescents reçoivent régulièrement de leurs parents de l'argent de poche et/ou perçoivent occasionnellement une rémunération grâce à un travail d'étudiant ;

Considérant que les enfants et adolescents peuvent parfois avoir des difficultés dans leur rapport à l'argent ;

Considérant que les jeunes constituent un public cible privilégié des banques et des établissements de crédits et que la bancarisation est plus précoce aujourd'hui que par le passé ;

Considérant l'étude intitulée « Le crédit et les jeunes »<sup>(3)</sup> d'octobre 2001 et concluant notamment que « les jeunes n'apprennent pas pour la plupart comment ils doivent gérer l'argent ou ce que revêt précisément le crédit. », que les jeunes peuvent rencontrer des problèmes « parce qu'ils ne sont pas suffisamment préparés à assumer leur indépendance financière » et que « La relation à l'argent et sa place dans notre économie méritent d'être abordées sous l'angle éducatif dès le plus jeune âge » ;

Considérant l'augmentation constante du nombre de dossiers traités par les services de médiation de dettes agréés en Région wallonne et en Région bruxelloise ;

Considérant que l'apprentissage de la gestion d'un budget constituerait un pilier important d'une politique de prévention du surendettement ;

Considérant l'importance de mener une politique cohérente au service des citoyens en matière de risques liés au crédit et à l'endettement ;

Le Parlement de la Communauté française :

Recommande au Gouvernement de la Communauté française

— De prendre contact avec les gouvernements des niveaux fédéral et fédérés afin de développer une politique coordonnée de sensibilisation des consommateurs aux dangers du crédit facile ;

(3) Etude réalisée par l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement et commandée par Monsieur Johan Vande Lanotte, alors Vice-Premier Ministre et Ministre du Budget, de l'Intégration et de l'Economie sociale, et Monsieur Charles Picqué, alors Ministre de l'Economie.

- De procéder à l'évaluation du protocole de collaboration du 30 mai 2008 entre la Région wallonne et la Communauté française ;
- D'organiser une table ronde rassemblant les acteurs associatifs concernés et le monde de l'éducation pour envisager les pistes de travail communes pour promouvoir efficacement les actions et outils d'éducation existants ou à créer, qui visent notamment la sensibilisation à la gestion d'un budget.

Le Parlement assurera le suivi des présentes recommandations en se donnant la possibilité d'organiser le débat en son sein.